



OBJET

CS2023-025

**-
ADHESION
GROUPEMENT DE
COMMANDES
ELECTRICITE**

Membres en exercice : 14

Membres présents : 8

Votants : 8

Président :

MR LECOURT JEAN-LUC

Présents :

MR LECOURT JEAN-LUC
MR GERARD MICHEL
MR LEBLANC SYLVAIN
MR DUPLAINE LOIC
MR DAVOUST DOMINIQUE
MR BAYEL JEAN-CLAUDE
MR HARTOUT PETER
MME CONNEAU MARIE

Absents Excusés :

MR GUILMEAU HENRI
MR CHAUVEAU DAVY
MR MAUNOURY REMY
MR GESLAIN DENIS
MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE
MR ESNAULT MARCEL

Secrétaire de séance :

MR GERARD MICHEL

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 12 septembre 2023
Convocation du : 23 août 2023**

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID : 053-200044568-20230912-CS2023_025-DE



Monsieur le Président expose que :

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2024.

Afin de préparer le renouvellement dudit accord-cadre et d'établir de nouvelles bases à l'organisation du groupement de commandes, Territoire d'énergie Mayenne propose l'adhésion à une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution de marchés de fourniture d'électricité.

Pour une mise en conformité avec le planning de passation du prochain marché, toute adhésion devra impérativement intervenir avant le 1er janvier 2024 (cf. article 6 de la convention) pour une livraison de l'électricité au 01/01/2025.

À la suite de cette présentation du contexte, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter la convention jointe en annexe, ainsi que tout avenant ultérieur le cas échéant ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de chaque année.

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 12 septembre 2023.

Le Président,
J.-L. LECOURT

